

Nouveau : Accord de coopération syndicale sur les travailleurs migrants en Afrique de l'Ouest

Genève, 1^{er} Juin 2010 (ACTRAV INFO)

Les Centrales Syndicales du Burkina Faso, de Côte d'Ivoire, de Guinée, du Niger et du Togo envisagent la mise en place d'un cadre multilatéral de gestion coordonnée et concertée des travailleurs migrants prévoyant des campagnes syndicales pour faire valoir la contribution positive de la main-d'œuvre migrante aux économies des pays d'origine et de destination, mener activement le combat contre le racisme et la xénophobie sous toutes leurs formes, et encourager la ratification et le respect dans leurs pays respectifs des dispositions des conventions 97 et 143 de l'OIT, des conventions de l'OIT sur les agences de recrutement publiques et privées et la convention internationale sur la protection des droits des travailleurs migrants et leurs familles(1990).

Elles se proposent également d'œuvrer au sein de la CEDEAO pour l'adoption de politiques cohérentes d'intégration active des travailleurs et travailleuses migrants dans le cadre de la libre circulation des travailleurs.

L'initiative, basée sur l'accord modèle de coopération syndicale développé par ACTRAV, fait suite à un atelier d'évaluation organisé par le Programme des activités pour les travailleurs du centre international de formation du BIT de Turin, en coopération avec le Programme international des Migrations du BIT et le Bureau des Activités pour les Travailleurs (ACTRAV) qui a eu lieu du 17 au 21 mai 2010 à Nouakchott en Mauritanie.



-  Burkina Faso
-  Côte d'Ivoire
-  Guinée
-  Niger
-  Togo

Pour plus d'informations, contacter :

Luc Demaret

Bureau des Activités pour les Travailleurs (ACTRAV)

Tél : +41 22 799 72 33

Email : demaret@ilo.org